



Infos Levens

www.levens.fr

Journal d'information de la commune de Levens



À PARTIR DE 16H

PROM' DES PRÉS PARTY

SAMEDI 7 JUILLET 2018

ANIMATIONS · ATELIERS ENFANTS · STRUCTURES GONFLABLES
STANDS ARTISANAUX · BUVETTE



GRATUIT 21 heures

LE GROUPE **GOLDMEN** EN CONCERT



PRESENTE
LE SHOW TOTAL LIVE
DE LA PERIODE

FREDERICKS GOLDMAN JONES



photos : www.scene-esteg.fr



À l'intérieur Les rendez vous de l'Été



AU SOMMAIRE

Journal d'information de la commune de Levens
Juin 2018

L'édito
La Prom des Prés
Le Conseil municipal
Le C.C.A.S
Les Commémorations
Les Actualités
Du côté des écoles
Le SIVOM
Levens pour tous
Vivre Levens
A venir
L'Etat Civil



09 69 36 05 06 prix d'un appel local

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.
Depuis l'étranger : +33(0)4 93 96 10 82
Idem en dehors de ces heures et en cas d'urgence, 7j/7 24h/24.

Eau d'Azur, l'eau pure de nos montagnes !

- 100% NATURELLE
- QUALITÉ GARANTIE
- ÉCONOMIQUE

Accueil Rimiez
Camin René Pietruschi 06109 Nice
du lundi au vendredi de 9h à 15h30.

Accueil Isola
Place Jean Gaïssa 06420 Isola
du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 16h30.

Accueil Roquebillière
3, rue Pierre Guigonis 06450
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 16h00.

Accueil Carros
2458, route de la zone artisanale de la Grave
06510 Carros
du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

rea.eaudazur.com votre agence en ligne

Ce numéro d'appel unique, à destination des habitants des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de rendre le service public plus efficace, plus simple et plus proche des citoyens, vous pouvez appeler le 3906 (au prix d'un appel local) pour poser toute question portant sur : la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, les espaces verts, l'assainissement ...



Infos Levens est édité par la Mairie de Levens-Service Communication
tél : 09 62 66 85 84

Directeur de la publication : Antoine VERAN.

Rédaction : Antoine VERAN, Michèle CASTELLS, Thierry MIEZE, Ghislaine BICINI, Jeanine PLANEL, Alexandre AMETIS

Photos : Service Communication, Club Photo AMSL, impression : MA'CREA

N° ISSN :1274-7823. Dépôt légal à la parution



Chères Levensoises, chers Levensois,

Le 16 juin prochain verra se concrétiser le projet pour lequel le groupe majoritaire s'est investi : le nouvel Espace du Rivet.

C'est un investissement extrêmement important que le M le Maire a voulu et a porté avec force et conviction. Dans le cadre de mes fonctions d'Adjointe à l'Education, l'Enfance, la Jeunesse, les Sports et la Vie associative, cela sera une grande satisfaction de pouvoir offrir ces beaux espaces que sont la salle de sport et le studio de danse, aux associations existantes mais également de pouvoir ouvrir des créneaux pour de nouvelles activités aussi bien dans le domaine du sport que de la danse. La grande halle couverte sera un merveilleux espace de vie pour les associations, les écoles qui pourront se l'approprier lors de leurs galas, leurs spectacles ou autres kermesses. Elle pourra également accueillir de belles manifestations comme les Soirées Estivales ou le Festin du Boutaù cette année.

Les enfants accompagnés de leur parents pourront retrouver un espace de jeux extérieurs entièrement équipé et sécurisé (jeux, barrières, WC) qui sera un lieu de vie agréable après l'école ou en attendant son activité. Une jolie « boîte à livres » confectionnée par nos services techniques, sera installée ; elle permettra d'emprunter un livre gratuitement ou d'y en déposer et amènera encore plus de convivialité à cet espace.

Tous ces aménagements démontrent ainsi notre volonté de donner toujours plus de confort et de facilité pour la pratique du sport et de la danse tant pour les écoles que pour la vie associative de notre village. C'est avec beaucoup d'honneur et de joie que je vous présenterai lors de l'inauguration tous ces équipements.

Ce bel outil nous permettra de continuer toutes les activités pendant les travaux du Centre Culturel polyvalent du Foyer et du Jardin public qui débiteront prochainement.

Je vous souhaite à tous, petits et grands, un bel été sur Levens, que vous profitiez de notre beau village, de nos espaces et de toutes les manifestations estivales qui s'y produiront.

Ghislaine BICINI

Adjointe au Maire

en charge de l'Education, Enfance, Jeunesse et Sport et de la Vie Associative

PROM' DES PRÉS PARTY

SAMEDI 7 JUILLET 2018

Le samedi 7 juillet, le Comité des Fêtes de Levens organise en partenariat avec la commune, la 2^{ème} Prom' des Prés Party sur le Grand Pré.

A partir de 16h, enfants, adultes, qui en rollers, en trottinette ou en vélo, pourront arpenter la voie descendante de la ligne droite des grands prés rendue piétonne pour l'occasion.

Des stands d'artisanat, de terroir, de vêtements proposeront leurs produits alors que les enfants pourront participer à diverses animations : atelier mosaïque, atelier bougies, structure gonflable, tours de poney... tout au long de la journée.



A 18h, les détenteurs de rollers, trottinette ou simplement les piétons, pourront partir ensemble pour un tour du pré en empruntant la piste nouvellement créée, ce qui permettra d'officialiser la fin des travaux d'aménagement du Grand Pré. Ces travaux d'aménagement que sont la mise en place de fontaines, de bancs, de la piste sécurisée pour la marche, le footing, le vélo, les rollers, la trottinette..., la plantation d'arbres rendent cet espace unique, protégé et valorisé.

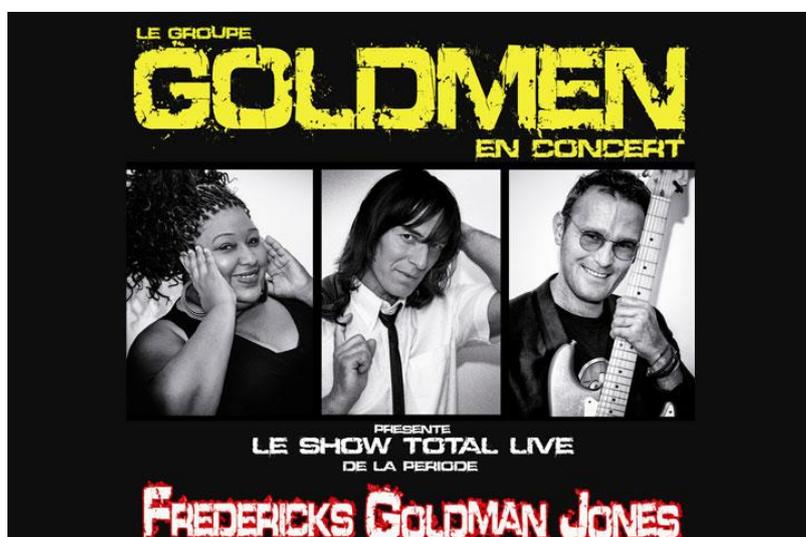


Après un bref discours suivi du verre de l'amitié, les visiteurs auront le plaisir d'assister, totalement gratuitement, au **Concert des Goldmen** à 21h. Ils pourront retrouver sur scène les tubes légendaires de Jean-Jacques Goldman. Réuni autour d'Alain, véritable miroir vocal du chanteur iconique, le groupe Goldmen nous emmènera « jusqu'au bout de nos rêves » avec un concert 100% live et 100% tubes où chacun pourra fredonner ses refrains préférés depuis « Envoie moi » en passant par « Encore un matin » ou « Il suffira d'un signe ».

Avant cela, dès 18h30, deux groupes musicaux se produiront pour le bonheur de tous.

Tout au long de la journée, une buvette et un stand de restauration se tiendront à disposition avec boissons fraîches, socca, pan bagnats et divers snacking.

Quoi de plus agréable en ce début d'été, que de flâner, écouter de la musique, chanter, tout cela sur le bel espace du grand pré !



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Janvier 2018

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12.12.2017 par 20 voix pour et 5 voix contre.

Dossier n° 1 – Présenté par Mr Patrick MARX, Adjoint aux finances.

« **Décision modificative n° 2 au budget primitif** ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 20 voix pour et 5 voix contre

Dossier n° 2 – Présenté par Mr Jean-Pierre FRAZZO, Adjoint aux travaux.

« **RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPECTACLES DU FOYER RURAL -AMENAGEMENT DU JARDIN PUBLIC. MODIFICATION DU MONTANT DE L'OPERATION – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT** »

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2018

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18.01.2018 par 20 voix pour et 6 voix contre.

Dossier n° 1 – Présenté par M. le Maire.

« **MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE** ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

Dossier n° 2 – Présenté par M. le Maire.

« **ELECTION ET INSTALLATION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE** »

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu : - Liste Antoine VERAN : 20 voix

- Liste Gilbert BOVIS : 6 voix.

Après en avoir délibéré et procédé au vote : - la liste Antoine VERAN a obtenu la majorité des suffrages exprimés; est ainsi proclamé élu au poste de huitième adjoint Monsieur Jean-Claude GHIRAN.

Dossier n° 3 – Présenté par Mr Patrick MARX, Adjoint aux finances.

« **FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS LOCAUX** »

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 20 voix pour et 6 abstentions

Dossier n° 4 – Présenté par Mme Monique DEGRANDI, Adjointe au logement.

« **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2017-2022** ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 20 voix pour et 6 voix contre

Dossier n° 5 – Présenté par M. le Maire.

« **COMMUNE DE LEVENS – TRANSFERTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE LEVENS A LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR DE LA STATION D'EPURATION DE LA GUMBA AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS, DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT – DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION** ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

Dossier n° 6 – Présenté par Mr le Maire.

« **REALISATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE - VENTE A LA REGIE EAU D'AZUR** ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2018 (suite)

Dossier n° 7 – Présenté par M Jean-Pierre FRAZZO, Adjoint à *l'urbanisme*.

« ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DES PARCELLES AB 109 ET AB 431 AINSI QUE LES CAVES EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SIS 9, PLACE DE LA REPUBLIQUE – LEVENS »

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

Dossier n° 8 – Présenté par Mr le Maire.

« COUPES DE BOIS DANS LA FORET RELEVANT DU REGIME FORESTIER – EXERCICE 2018 – DESTINATION ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Mars 2018

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19.02.2018 par 20 voix pour et 5 voix contre.

Dossier n° 1 – Présenté par Mr le Maire :

« CONVENTION ENTRE LE PREFET DES ALPES-MARITIMES ET LA COMMUNE DE LEVENS – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

Dossier n° 2 – Présenté par Mme Ghislaine BICINI, Adjointe à *l'éducation, l'enfance et la jeunesse*.

« CANTINES SCOLAIRES DES ECOLES COMMUNALES MATERNELLE, ELEMENTAIRE ET PRIMAIRE – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERI ET EXTRA SCOLAIRES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR UNIQUE ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité

Dossier n° 3 – Présenté par M Patrick MARX, Adjoint aux finances
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Retrouvez les vidéos et les comptes rendus
des Conseils municipaux

sur

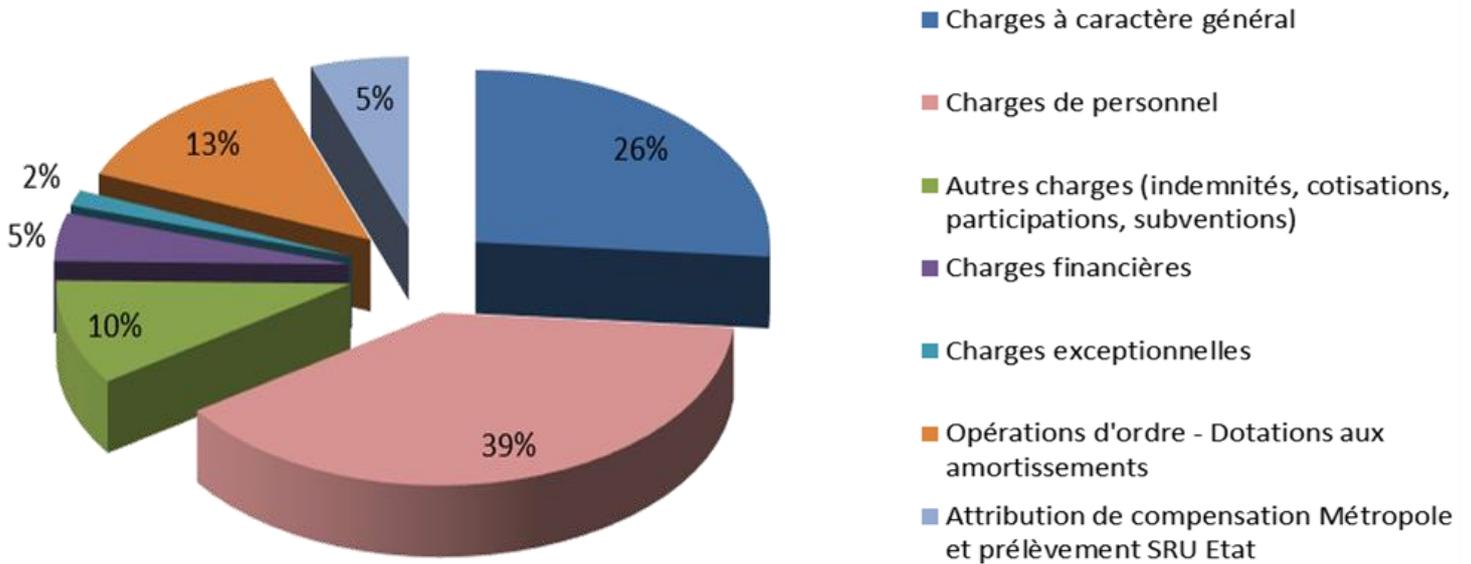
www.levens.fr

BILAN DE L'EXERCICE 2017

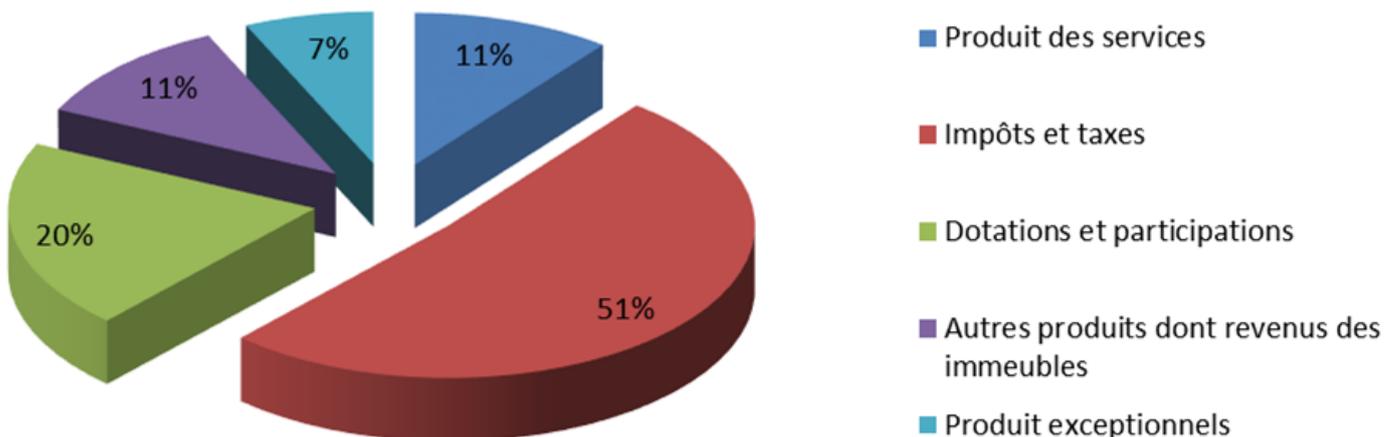
En section de fonctionnement

Dépenses : 4 169 427 € pour 3 423 468 € en 2016
 Recettes : 5 019 992 € pour 4 359 380 € en 2016
 Excédent à la clôture de l'exercice : **850 565 €**

Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 : 4 M d'€



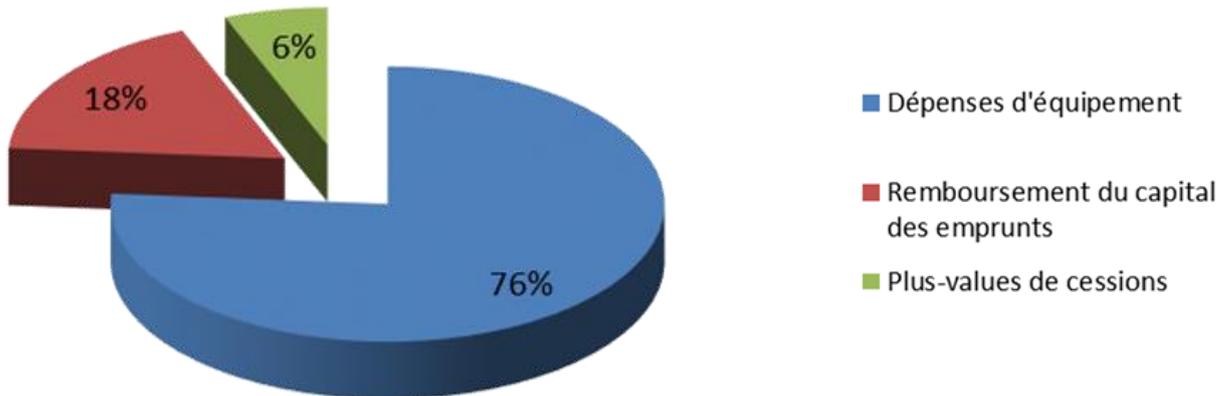
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 : 4,8 M d'€



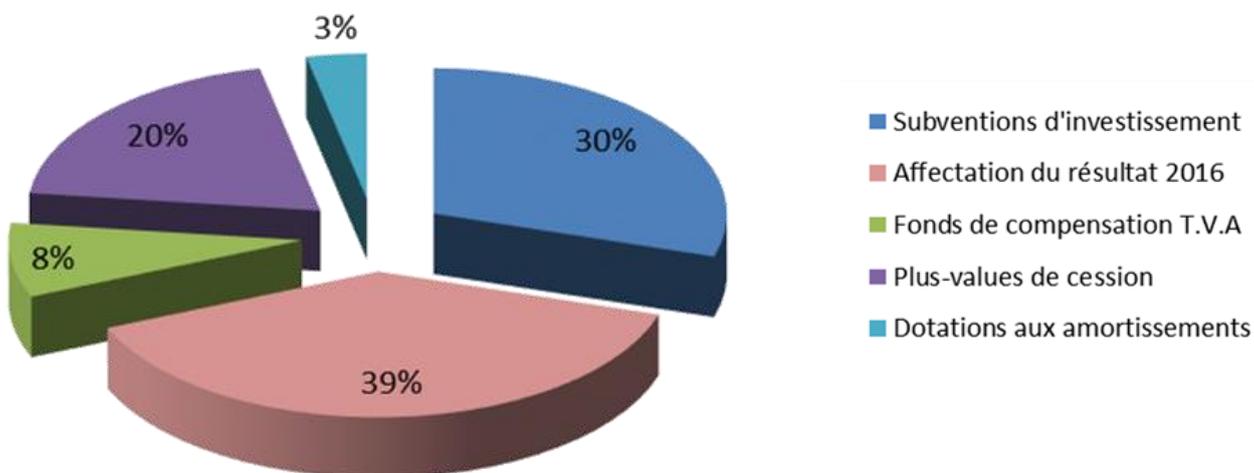
En section d'investissement

Dépenses : 2 654 762 € pour 2 290 938 € en 2016
 Recettes : 2 436 786 € pour 1 631 057 € en 2016
 Déficit : 217 976 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'année antérieure
 1 800 146 €. Soit un résultat excédentaire cumulé de **1 582 170 €**

Dépenses d'investissement de l'exercice 2017 : 2,7 M d'€



Recettes réelles d'investissement de l'exercice 2017 : 3,2 M d'€



SITUATION DE LA COMMUNE

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 des deux sections fait apparaître un excédent sur les deux sections de **2 432 735 €**.

BUDGET PRIMITIF

Les taux des taxes communales ne sont pas augmentés en 2018.

- Taxe d'habitation : 15,56%
- Taxe Foncier bâti : 12,88%
- Taxe Foncier non bâti : 47,78%

Le produit des impôts reste nettement inférieur à celui des communes de même strate (représentant 389 € par habitant en 2017 pour 441 € en 2016 pour les communes de même strate).

La Métropole a entériné l'application d'un taux métropolitain non prélevé jusqu'à présent ; ce taux de 6.40 % s'appliquera dès cette année sur la taxe du foncier bâti.

En parallèle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera baissé de 10 % (passant de 10.9 % à 9,9 %).

Le produit résultant de l'instauration de cette nouvelle fiscalité permettra à la Métropole d'abonder les investissements des 49 communes à hauteur de 140 M d'euros par an.

Pour les administrés, propriétaires, cela se traduira par une augmentation moyenne de 10 à 15 % de leur impôt.

La contribution fiscalisée perçue par le SIVOM Val de Banquière impacte également les 3 taxes. Le montant total de participation s'élèvera à près de 300 000 € pour 2018 (en prenant le résultat reporté) ; en nette baisse par rapport à 2017. Cette baisse permet de réduire légèrement les taux d'imposition des 3 taxes (- 0.6 % pour la taxe sur le foncier bâti).

Pour rappel, la contribution du SIVOM résulte des coûts de revient des domaines de compétence suivants : la petite enfance, enfance et jeunesse, le social en complément du CCAS (portage de repas à domicile et intervention des aides ménagères le week-end), le centre de formation, l'intervention des brigades vertes.

A titre d'exemple, simulation réalisée avec une valorisation des bases établie sur la valeur locative du bien (+ 0,4%), le montant total de la taxe foncière, pour un propriétaire, sera augmenté de :

- . Pour un appartement dans le village : **62 € par an**
- . Pour une villa de catégorie moyenne : **140 € par an**



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2018

Considérant les travaux importants, engagés et à venir, les nouveaux crédits d'investissement seront essentiellement prévus pour les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité, de réhabilitation du patrimoine, l'achat de matériel dédié au complexe du Rivet.

L'amélioration du foncier bâti représente d'importants crédits reconduits chaque année.

Les grands chantiers du Rivet et du Foyer rural à eux seuls représentent plus de 60 % du budget d'investissement.

Principaux travaux ou équipements engagés sur le budget de la commune :

Services municipaux

- Renouvellement de postes informatiques
- Aménagement du local archives (rayonnage)
- Acquisition de matériel et d'outillage des services techniques

Hameau de Plan du Var

- Aménagements divers de l'école, de la salle polyvalente et de la Mairie annexe/Poste (équipements et mobilier éventuels).

Foncier bâti

- Réhabilitation du patrimoine bâti :
 - Travaux de réfection de la salle de l'ancienne mairie et des menuiseries extérieures de l'immeuble dans le jardin public.
 - Poursuite des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère.
- Réhabilitation de 3 logements locatifs sociaux dans les 2 villas des Traverses, au-dessus de la gendarmerie.
- Réfection du patrimoine locatif.
- Travaux à la Maison du Portal (centre culturel).
- Travaux dans le restaurant ex Fourchette

Ecoles

- Travaux de sécurisation des accès, pose de caméras de vidéo protection.
- Equipement, matériel et mobilier (écoles, cantines, ALSH)

Equipements sportifs et de loisirs

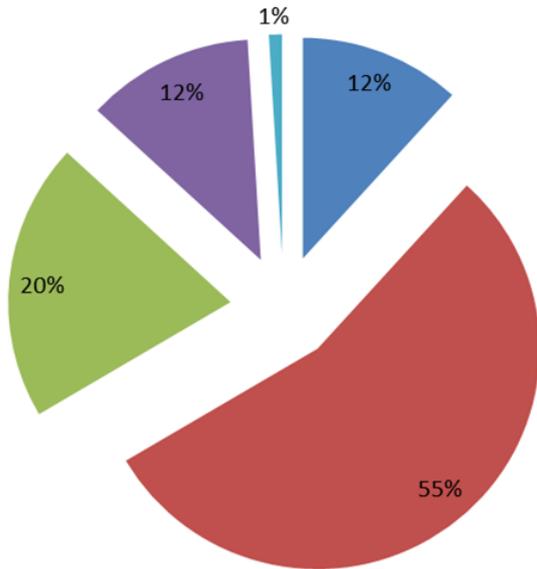
- Fin des travaux du site du Rivet.
- Réhabilitation/extension du Foyer Rural ; début des travaux 1^{er} trimestre 2018
- Poursuite des travaux d'aménagement des Grands Prés et de ses abords.

Vidéo-protection

- Poursuite des installations sur le marché à bons de commande.

BUDGET PRIMITIF 2018

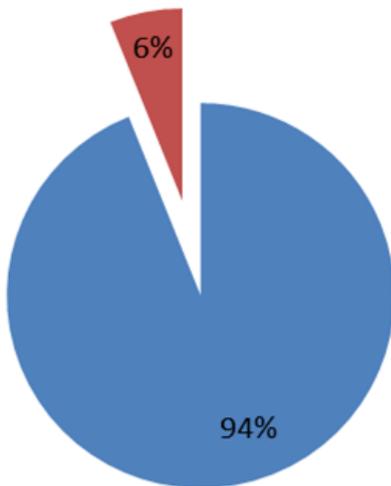
Recettes de fonctionnement : 4,5 M d'€



- Produit des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits dont revenus des immeubles
- Atténuation de charges (remboursement sur rémunérations du personnel)

BUDGET PRIMITIF 2018

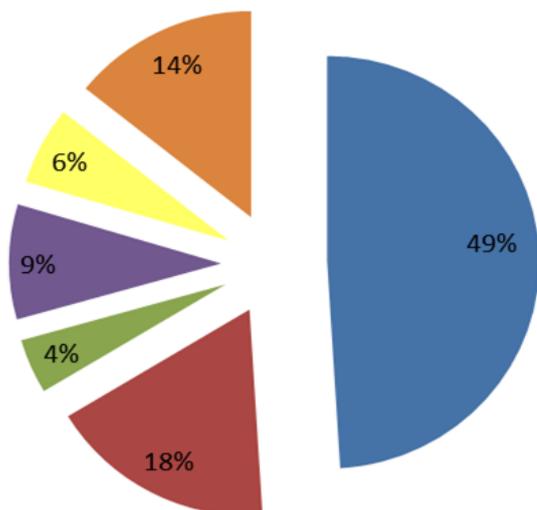
Dépenses d'investissement : 7 M d'€



- Dépenses d'équipement (y compris reports 2017)
- Remboursement du capital des emprunts

BUDGET PRIMITIF 2018

Recettes d'investissement : 7 M d'€



- Subventions d'investissement
- Affectation du résultat 2017
- Fonds de compensation T.V.A
- Produit des cessions
- Emprunt
- Virement prévisionnel de la section de fonctionnement

DETTE

La commune se désendette progressivement.

La commune a eu recours à l'emprunt pour financer :

- La réhabilitation de logements locatifs et de locaux professionnels/commerciaux – acquisitions foncières (Résidences St Vincent, Ancienne gendarmerie Plan du Var, Villas des Traverses, Immeuble Baillet)
- L'acquisition du SSR Les Lauriers Roses
- Divers travaux publics
- Les travaux de construction du complexe sportif du Rivet et le Foyer Rural
- L'acquisition du parc public de la Madone

28 % de l'encours de dette concernent des biens qui produisent un revenu locatif
Le produit des revenus locatifs couvre à lui seul l'annuité de la dette de la Commune.

50 % de l'encours concernent les travaux du complexe sportif et du Foyer Rural.

Le Sivom Val de Banquière a souscrit plusieurs prêts pour le compte de la commune :

- la construction de la crèche et de l'école maternelle
- les travaux de protection du hameau de Plan du Var (chute de blocs rocheux)

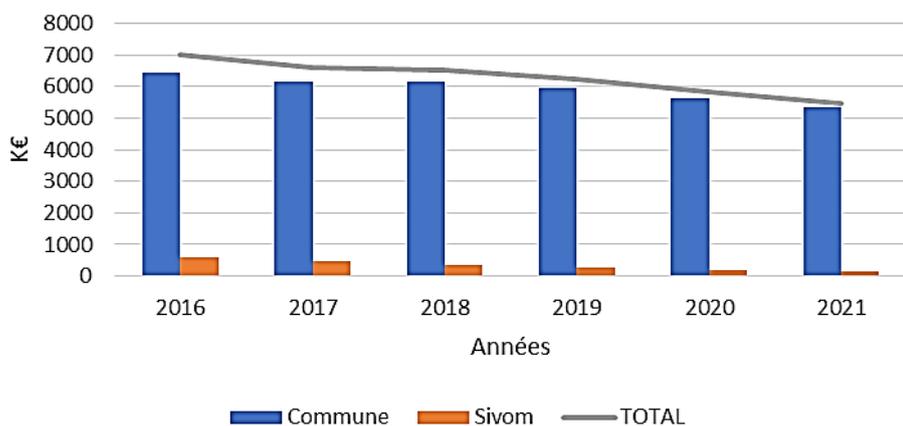
Trois emprunts de la commune ont été réaménagés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole représentant une économie de plus de 270 000 € sur la durée des prêts, soit une économie de 30 000 €/an.

Les autres emprunts seront également réétudiés en fonction des frais de réaménagement et des taux proposés par les organismes bancaires.

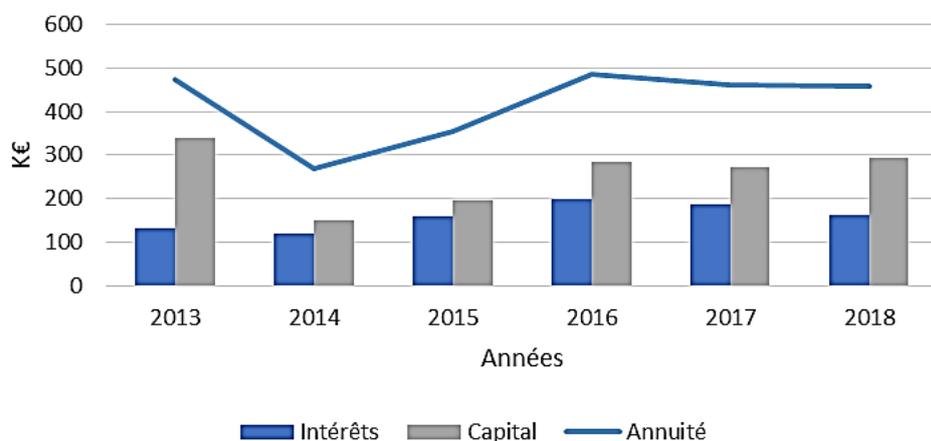
Le nouvel emprunt pour la réhabilitation des villas des Traverses va augmenter l'encours de dette de la commune de 300 000 euros. L'annuité (taux établis sur le livret A + 0.60 pour les logements PLUS = 1.35 %) sur un prêt de 25 ans sera couverte par les revenus locatifs des 3 appartements réhabilités (environ 14 000 €).

ENCOURS DE DETTE

(Emprunts Commune et Sivom Val de Banquière)



Annuité de la dette (Commune et Sivom Val de Banquière)





Du côté du CCAS

Jeudi 29 Mars dernier à la salle Fuon Pench sous la houlette de Ghislaine ERNST, une cinquantaine de personnes de plus de 70 ans étaient présentes ainsi que les membres du CCAS pour participer au loto de Pâques. Le groupe enchanté par son après-midi a ensuite partagé le goûter traditionnel avant le retour à la maison.



Commémoration

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DE LA DÉPORTATION

Tous les ans, le dernier dimanche d'avril est dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale..



Cérémonie Commémorative de la Victoire du 8 Mai 1945.





Le nouveau compteur bientôt chez vous

Enedis continue la modernisation du réseau de distribution d'électricité en remplaçant les 35 millions de compteurs en France. Plus de 7 millions de compteurs ont déjà été installés.

De nouveaux avantages clients

Le compteur Linky apporte des services immédiats destinés à vous faciliter la vie.

<p>Avec Linky</p> 	<p>Emménager en toute simplicité</p> <p>En moins de 24 heures, tout est réglé à distance</p>	<p>Relevé automatique de votre consommation</p> <p>Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous</p>	<p>Mieux maîtriser votre consommation</p> <p>Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky</p>	<p>Détection des pannes plus rapide</p> <p>Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides</p>
<p>Sans Linky</p> 	<p><i>Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.</i></p>	<p><i>La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.</i></p>	<p><i>Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.</i></p>	<p><i>Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appeliez pour signaler une panne.</i></p>

Une installation simplifiée

- 30 minutes en moyenne d'intervention
- **Aucun travaux d'aménagement nécessaire.** Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.
- **Intervention complètement gratuite** assurée par un technicien d'une entreprise partenaire.

L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Ce nouvel établissement qui répondra aux besoins des concitoyens présentant des troubles du spectre de l'autisme proposera 32 places, 24 en internat, 4 en accueil de jour, 4 en accueil temporaire pour les personnes en défaut de prise en charge. L'équipe d'encadrement sera composée de 60 salariés professionnels dont 15 créations de poste.

Les résidents pourront pratiquer des activités culturelles et sportives, apprendre un métier grâce à une collaboration à venir avec la commune.

D'une superficie de 1 200 m², il se déploiera sur trois bâtiments, deux pour l'hébergement et les activités des résidents et un réservé à l'administration. Coût global de l'opération : 5,35 M€. La fin des travaux est prévue en décembre 2018.

Une fois le complexe ouvert, le Département financera son fonctionnement. Le maître d'ouvrage de cette vaste opération est l'association « Autisme Apprendre Autrement », présidée par Mohammed Guennoun.



L'ASSOCIATION "AUTISME APPRENDRE AUTREMENT"

L'association «Autisme Apprendre Autrement» est une association laïque à but non lucratif, conformément aux dispositions de la Loi du 1er juillet 1901. Elle a été fondée le 28 octobre 2004 par des parents d'enfants avec autisme et regroupe parents, professionnels et amis. Elle est administrée par un conseil d'administration avec une orientation scientifique, une approche rationnelle, des principes d'éthique et des valeurs fondamentales telles que la solidarité, le respect de la personne handicapée pour un projet de vie individualisé, digne et ambitieux pour toute personne.

Depuis sa création en octobre 2004, elle collabore régulièrement avec d'autres associations, structures, partenaires et professionnels de l'autisme dans un esprit de partenariat, de partage des connaissances et de moyens. A ce jour, des associations locales partenaires d'« Autisme Apprendre Autrement » ont vu le jour : ABA Apprendre Autrement Lorraine, ABA Apprendre Autrement Normandie, ABA Apprendre Autrement Loire-Foréz, ABA Apprendre Autrement Ile de France, ABA Apprendre Autrement Hérault Languedoc-Roussillon. Un seul but : l'intérêt des personnes avec autisme et leurs familles et le respect de leur dignité.

Adresse : Chemin de la Solidarité, 06510 Carros
Téléphone : 04 92 08 28 04

Le 5 Avril, pour vous accueillir, Alexandre AMETIS et Séverine PORTEJOIE ont pris leurs fonctions dans les locaux de « La Maison du Portal »

HORAIRES D'OUVERTURE

Toute l'année, du mardi au vendredi:
08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Le samedi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.
Sauf jours fériés.

En Juillet et Août: ouverture également le lundi
de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

La Maison du Portal, un lieu chargé d'histoire

Depuis 1975, la Maison du Portal, belle demeure bourgeoise du XVIIe siècle située au cœur du village de Levens, est un lieu dédié aux artistes de tous les horizons, lors d'expositions temporaires et de concerts.

Elle tire son nom de la porte ogivale contre laquelle elle est construite, élément des remparts qui protégeaient autrefois la vieille ville et son château. Acquis par la mairie de Levens en 1971, elle est devenue l'un des premiers foyers culturels du Moyen-Pays niçois.

Un Réseau Culturel et Artistique

Mettre en place une nouvelle coordination culturelle à la hauteur de la richesse patrimoniale, associative et artistique de la commune de Levens est peu à peu devenu une évidence. La Maison du Portal, forte de sa position centrale, devient le siège d'une nouvelle entité coordinatrice, « Le Portal », réseau culturel levensois proposant un ensemble de services et d'activités, ainsi qu'une programmation culturelle et artistique ouverte et éclectique.

Visites guidées du patrimoine, ateliers, animations, conférences, concerts, etc rythmeront l'année de temps forts et de découvertes.

Pour tout renseignement sur les manifestations et activités proposées:

UN SEUL NUMERO
09 62 66 85 84



30 Mai – 11 Juin

Levens'Art - Festival d'art plastiques pour enfants
« *Contrastes de lumières, contrastes d'univers* »
Exposition à ciel ouvert dans le cœur du village ainsi que dans la cour et la cave voûtée de la maison du Portal
Vernissage 1er Juin à 18h30

6 Juin – 27 Juin

Gunilla Larsson, peintre
« *The Vedic Art* »
Vernissage le 9 Juin à 18h00

29 Juin - 31 Juillet

François Maurel, photographe
« *Le Champ des possibles* »
Gilbert Pignard, plasticien de la peinture à l'huile
Vernissage le 29 Juin à 18h00

4 août – 2 septembre

Atelier Patchwork, Association Municipale Sports et Loisirs de Levens
« *Le Patchwork de tradition et ses méthodes classiques* »
Agnès Jennepin, peintre
« *Diapos mémorielles* »
Fredasterre, céramiste
Vernissage le 4 août à 18h00
Journée initiation à la poterie: le 24 août de 9h00 à 13h00

8 septembre – 30 septembre

Paul-Louis Rebora, peintre
Catherine Medico, sculpteur
« *Les Êtres -Angés* »
Vernissage le 8 septembre à 17h00

3 Octobre - 27 Octobre

Agnès Gojon, portraitiste à l'huile
« *La poudre aux yeux* »
Chris Jadoul, photographe
« *Sans obscurité pas de lumière* »
Vernissage le 6 octobre à 17h00

1er novembre – 18 novembre

Le souvenir français
« *J'étais enfant à Levens pendant la guerre de 14-18* »
Vernissage le 11 novembre à 11h00

1 Décembre - 14 Janvier

Sapeur-Pompiers de Levens, collection
« *Sapeurs-Pompiers d'hier et d'aujourd'hui* »
Vernissage le 1^{er} decembre à 18h00

EXPOSITIONS 2018

www.lamaisonduportal.fr



Toile: «*Double Vue*» - Agnès JENNEPIN



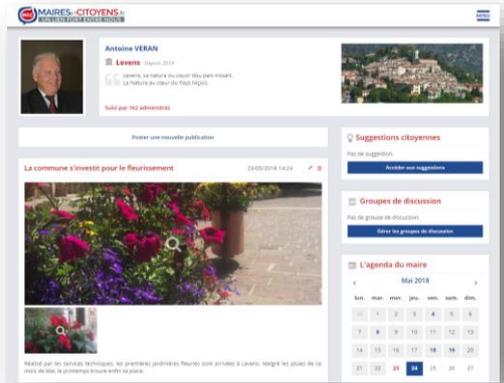
Céramiques - FREDASTERRE



Photo: Chris JADOU



COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE MAIRE



Prenez part aux prises de décision collective et participez à l'amélioration de la vie dans votre commune.

Des fonctionnalités dédiées à l'échange et au partage d'informations



Actualités du maire



Groupes de discussion



Suggestions citoyennes



Sondages anonymes



Infos commune



Agenda du maire



Messagerie privée



Signalements



Notifications



Alertes SMS



Statistiques



Infos maire

MairesetCitoyens dispose également d'une application pour mobiles et tablettes disponible sur les stores



NOUVEAUTÉ



En plus des alertes de dangers imminents, vous avez la possibilité de vous inscrire à des groupes pour recevoir des sms plus ciblés de votre maire. Cochez la case du groupe auquel vous souhaitez vous abonner. Les groupes sont sectorisés par Quartier de résidence.

Comment faire, les étapes:

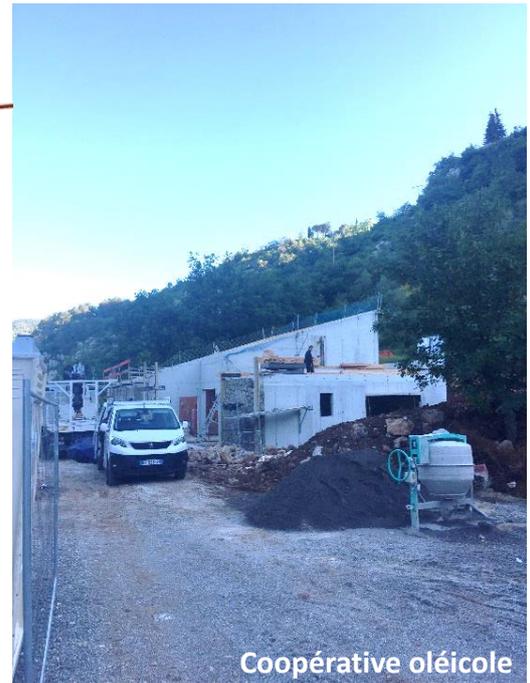
- cliquez sur "MENU"
- cliquez "Mon compte"
- faire défiler vers le bas de la page sous le titre "Groupes de réception SMS" sélectionnez votre secteur .

**Pour vous inscrire et suivre les actualités de notre commune
mairesetcitoyens.fr**

Promenade des Prés



Usine de traitement d'eau potable



Coopérative oléicole

Une nouvelle association à Plan du Var

Une toute jeune compagnie culturelle vient de s'implanter à Plan du Var depuis le dimanche 1er avril ! Non, ce n'était pas un poisson d'avril mais en tant que compagnie de clowns, il leur semblait opportun de célébrer leur naissance.

La compagnie s'appelle NEZSENS.

Elle donne déjà des cours de danse contemporaine dans la salle polyvalente de Plan du Var et organise des stages d'été autour du clown en tant qu'art pluridisciplinaire (danse, théâtre et cirque).

Nous sommes heureux d'être là où nous sommes : entourés de montagnes et de rivières pour que nos rires puissent avoir une portée plus grande à travers les échos... » se plaît à dire Mickaël CHALOPIN, artiste pédagogue de la compagnie NEZSENS, clown danseur acrobate demi-finaliste de l'émission « La France a un incroyable talent » professeur diplômé d'État option danse contemporaine arts & danse-thérapeute.

Tél : +33 (0)6 15 62 24 03
 Email : info@pierrotbuto.fr – mickael@nezsens.com
 Sites : www.pierrotbuto.fr – www.chalopin.club – www.nezsens.com



Prochainement
Stages

Pour enfants "Jeux, Nature & Culture" à Plan du Var (à confirmer) :

- du 9 au 13 juillet 2018
- du 30 juillet au 3 août et
- du 27 au 31 août

Le samedi 10 et dimanche 11 mars s'est déroulé le CONCOURS REGIONAL DE DANSE au Théâtre National de Nice.

C'est avec une grande fierté que les élèves Levensoises et Tourrettanes de l'école de danse JAZZ'ART MOVE ont été récompensées dans les 2 catégories où elles ont concouru !!!!

Avec seulement deux années et demi de danse dans cette structure et pour leur tout premier concours, elles ont « brillé » au concours de la Confédération Nationale de Danse grâce à leurs efforts et leur investissement !! Dirigées par leur professeur Marlène MASANTE, qui grâce à son amour de l'art, leur a permis de présenter des chorégraphies techniques et remplies d'émotions, elles ont su convaincre un jury de professionnels.



Groupe catégorie 1 12/15 ans : 2^e prix RÉGIONAL.

Clarisse BENKARBACHE-CANESTRIER, Lexane BOIN, Camille DELATER, Shaina FRIDHI, Caroline QUINSAY, Julie PETTEGOLA, Kelly POLIZZI, Emy ROSSEEL, Jade ROSSET.

Groupe catégorie 2 13/17ans : 3^e prix RÉGIONAL.

Clarisse BENKARBACHE-CANESTRIER, Lexane BOIN, Merwann GIORDAN, Caroline QUINSAY, Kelly POLIZZI



Pour quitter la grisaille de l'hiver, l'A.M.S.L Danse a proposé un stage ensoleillé.

Grâce à Christelle Samba et ses musiciens, les danseurs ont pu découvrir ce que sont le ragga dance hall et la danse africaine. D'une énergie débordante, Christelle a embarqué jeunes et moins jeunes dans son univers avec humour et simplicité. Un beau moment de partage et une belle parenthèse pour les danseurs en pleins préparatifs de leur spectacle du 30 juin.





CARNAVAL DE LEVENS

17 Mars 2018



CHASSE AUX OEUFS

02 Avril 2018



photo du groupe « Maternelle » de la chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes. Comme chaque année, la chasse s'est effectuée sur 3 zones: crèche, maternelle, élémentaire pour le bonheur de tous. Cet après-midi gourmand s'est clôturé par un goûter.

Actualités

Site de la Madone des Prés, pour le Salon Vert Azur, du 19 et 20 mai.
Bravo à toutes les associations partenaires pour leur participation.



L'aquaponie
Apprendre à faire son pain
Cuisiner les fleurs
Dégustation culinaire...



5^e édition du Salon « Vert Azur » avait comme thème
« la nature dans l'assiette »

La foule, le soleil: un grand soulagement pour toute
l'organisation qui s'est démenée pour cette édition. Un
seul mot à retenir: REUSSITE



Vendredi 4 mai 2018

Installation d'un jeune agriculteur « bio » sur un terrain du Département des Alpes-Maritimes

Fierté car les agriculteurs incarnent la richesse de notre terroir, perpétuent des savoir-faire ancestraux tout en cherchant sans cesse à innover et veillent au quotidien à la très grande qualité des productions.

Fierté, aussi, car il est toujours réjouissant d'accompagner l'installation de jeunes incarnant l'avenir de l'agriculture, porteurs d'un projet de qualité et contribuant à l'activité économique des communes des Alpes-Maritimes.

N.B. : ce terrain constitue *l'une* des compensations agricoles transférées depuis le terrain de la Baronne, dans le cadre du transfert du MIN. **L'accès a été réalisé par la Métropole en juin 2017, soit un coût de 357 920 € HT dont une subvention départementale de 125 272 € votée en 2015.** Le terrain abrite également une bâtisse en ruines susceptible *d'être* restaurée. Quant aux parcelles contigües à vocation forestière dont le Département est propriétaire, elles pourront être valorisées ultérieurement, par exemple pour de *l'agrotourisme*.

Suite à **une commission tripartite incluant le Département, la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des territoires et de la mer** (et associant la commune de Levens), **la candidature que nous avons retenue pour occuper ce terrain de plus de 2,1 hectares est celle de M. Nils MANIOULOUX.**



Âgé de 24 ans, Nils MANIOULOUX est titulaire d'un BTS agronomie productions végétales, et a travaillé successivement à l'AMAP d'Ollioules en 2016 et chez un maraîcher à Roquebrune-sur-Argens en 2017.

Son projet agricole consiste :

- **en une exploitation maraîchère biologique sur 6 000 m² en plein champ et 1 000 m² de serres** (pour lesquelles il a déjà déposé un permis de construire)
- **en une production arboricole fruitière bio** (pommiers, abricotiers, pêchers, cerisiers, poiriers)
- **en l'élevage de poules pondeuses** (prévu dans un 2nd temps)

Cette production sera vendue **en privilégiant les circuits courts**, à savoir :

- les marchés (notamment celui de Levens)
- les restaurants locaux
- **la plateforme d'approvisionnement en produits frais locaux « 06 à table »**, développée par le Département avec la Chambre d'agriculture. Ce dispositif qui fait le lien entre les producteurs locaux et les gestionnaires des cuisines scolaires des collèges, répond à un enjeu à la fois éducatif (sensibiliser les élèves aux goûts et aux saisons), économique (proposer aux agriculteurs un marché important et stable) et environnemental (limiter les pollutions liées aux transports).



Le Département a procédé en ce début d'année au débroussaillage du terrain au travers de l'intervention de FORCE 06.

Le Département va aider Nils MANIOULOUX à plusieurs autres niveaux :

- Avec l'établissement d'un bail emphytéotique qui se substituera à la présente convention de mise à disposition, afin qu'il puisse s'installer de manière durable sur le terrain
La convention provisoire consent la mise à disposition à partir du 1^{er} février pour une durée de 18 mois, avec une redevance mensuelle de 15 €, mais le bail sera proposé dès la Commission permanente de cet automne (dossier en cours d'instruction, la durée souhaitée par le bénéficiaire est de 41 ans).
- Avec l'obtention de la dotation jeune agriculteur (il pourra ainsi prétendre à une bourse à l'installation de 10 000 € du Département)
- Avec 10 visites techniques gratuites pour l'accompagner dans son installation, négociées avec la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale des groupements de développement agricole
- Avec les aides du programme AIME (Aide à l'Investissement et la Modernisation des Exploitations), au taux de 60 % auquel il pourra prétendre (car il répond aux critères jeune agriculteur, bio et zone de montagne).



Le Département est heureux de matérialiser ici son engagement en faveur de l'agriculture, dans la continuité des aides déjà déployées sur Levens dans ce domaine.

Jardin éco-paysager

Ce joli projet de Jardin éco-paysager mis en place par la Commune a été retenu lors de l'Appel à Projet Agenda 21 Métropolitain.

Les enfants de la Maternelle s'occupent avec plaisir de ce Jardin éco-paysager dont ils ont "la responsabilité".

- Ils ont gaulé les olives, puis les ont apportées à la coopérative de Levens pour leur transformation en délicieuse huile d'olive !
- Ils ont planté le blé, à la volée, grâce à l'aide de Jean-Pierre Gasiglia, venu au préalable en classe tout leur expliquer du grain de blé à la farine.
- Ils ont également planté des pois chiches, en plaçant délicatement les petites graines aux emplacements prévus par Jean-Pierre.
- Ils ont pu assister à la mise en place de ruches dont ils en retireront du miel.

Tous les enfants n'ont qu'une hâte, pouvoir récolter les fruits de leurs plantations !



Visite de la Boulangerie par la classe de GS de Ghislaine Bicini accompagnée de Christelle et Kadhija.



Carnaval de la Maternelle



Du côté des écoles



Projet « Chant avec l'EHPAD »

La classe de GS de Ghislaine BICINI poursuit un projet chant avec les pensionnaires de l'EHPAD. Chaque mois, les jeunes et les anciens se retrouvent, tantôt à l'EHPAD, tantôt dans la classe pour chanter ensemble les chants appris en commun. Ce sont des moments d'échange très riches dont les enfants raffolent !

La délégation « Education » accompagnée de M le Maire et des représentants de l'AIPÉL ont déjeuné dans les trois écoles de la commune : l'école St Roch, la maternelle "Les Oliviers" et l'école de Plan du Var. Cela a permis à chacun d'apprécier la qualité de ce qui est servi à nos enfants.





21, boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint-André de la Roche - Tél. 04 92 00 50 50 - www.sivomvaldebanquiere.fr

Les actions d'Inter'Val Formation

Situé à La Trinité avec une antenne à Saint-Martin-du-Var, les différentes actions mises en place par ce centre sont :

- La formation initiale et continue des assistantes maternelles pendant et hors temps de travail
- Un accompagnement et une insertion pour les salarié(es) ou demandeurs d'emploi vers les métiers des services à la personne
- La formation continue des salarié(es) du particulier employeur
- Un partenariat avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) sur un Point Relais d'information et d'orientation pour l'emploi à domicile
- Des échanges de pratiques professionnelles pour les salarié(es)
- Un accompagnement avec cycle de formation et groupes de parole pour les aidants avec possibilité de garde à domicile de la personne malade
- Inter'Val Formation : des infrastructures adaptées
- Lieu d'échange, Inter'Val Formation propose des sessions de formation théorique et des sessions de mise en pratique.

Les équipes d'Inter'Val Formation accueillent les professionnels dans des locaux équipés :

- Des salles de formation multimédia
- Un centre de ressources connecté (4 postes informatiques avec accès internet)
- Des supports pédagogiques (ouvrages, revues, mises en situation...)
- Une Halte Garderie
- Un appartement pédagogique équipé est également mis à disposition pour parfaire les formations dispensées.

Contact

Résidence « Le Vert Passage »
 9 Place Pasteur
 06340 La Trinité
 Tél : 04 92 00 10 57 / 04 92 00 10 37
 Fax : 04 93 80 91 70
 Mail : interval.formation@svdb.fr
 Site web : www.interval-formation.fr



Point Relais Particulier Emploi

En partenariat avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs), un Point Relais Particulier Emploi existe à La Trinité. L'objectif de cette infrastructure est de favoriser l'accompagnement, le développement, la promotion et la qualification des professionnels de l'emploi à domicile (services à la personne, accueil du jeune enfant).

Un agent référent FEPEM accueille le public le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

Contact
 39/41 Boulevard du Général de Gaulle
 06340 La Trintié (face à l'Hôtel de Ville)
 Tél : 04 92 00 10 37 / 04 92 00 10 57
 Mail : point-relais-fepem@svdb.fr

Totalement blanchi ? Vraiment ?

« Le maire de LEVENS totalement blanchi »... tel était le titre d'un article de Nice Matin paru le 22 mars dernier. Cet article faisait écho au jugement rendu par la Cour d'Appel d'Aix en Provence le 20 décembre 2017.

Il faut rappeler que neuf contribuables et non pas neuf « opposants politiques » avaient été autorisés à déposer plainte contre Monsieur VERAN pour le compte de la commune, et uniquement en cette qualité, par jugement du Tribunal Administratif de Nice en date du 30 mars 2012. Le Tribunal administratif, puis le juge d'instruction avaient considéré que l'attribution irrégulière, par le bail conclu en 2009, à la société NSC, sans publicité ni mise en concurrence, sous la forme d'un bail de location, de l'exploitation du site municipal de stockage de déchets inertes, d'une capacité de 8 000m³ par an, pour une rémunération mensuelle de 1 500€ complétée par la mise à disposition de la Commune de 300 tonnes de remblais, « **est un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les délégations de service public et est de nature à procurer un avantage injustifié à la société NSC.** » (délit de favoritisme)

N'en déplaise à Nice Matin et à M. Véran, il ne s'agit donc pas d'une vengeance d'opposants politiques mais de décisions de magistrats professionnels.

Les neuf contribuables de LEVENS, qui ont estimé le manque à gagner pour la commune à 1,4 millions d'euros, ne contestent pas le caractère définitif de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel d'Aix En Provence en date du 20 décembre 2017 visé dans l'article précité. Ils entendent cependant souligner, contrairement à l'analyse qui en a été faite, que la prescription de l'action publique ne signifie pas que la Cour d'Appel a « innocenté » Monsieur VERAN. Cela signifie que pour les faits visant le bail de 2009, l'action publique n'a pu être exercée en raison d'un délai trop long écoulé entre les faits et la plainte.

Aucune juridiction de jugement n'a donc pu se prononcer sur les éléments constitutifs de l'infraction et « blanchir », pour reprendre les termes de l'article, définitivement Monsieur VERAN. La relaxe pour ces faits n'a été la conséquence que de cette règle de procédure qu'est la prescription. Rien d'autre.

Grand Pré, peau de chagrin

Les travaux continuent sur le Grand Pré, le réduisant jour après jour sans qu'aucune délibération n'ait été prise à ce sujet, ni au conseil municipal de Levens, ni à la Métropole Nice Côte d'azur. Aucun dépôt de demande d'autorisation n'a été fait, ni aucune communication du dossier aux habitants et aux élus qui en ont fait la demande.

Il s'agit de plus d'un véritable camouflet infligé à la justice. En effet, par jugement du 16 mai 2012, le tribunal administratif de Nice avait annulé la délibération du 5 décembre 2009 du Conseil Général des Alpes Maritimes qui autorisait des travaux similaires, donnant raison à l'ADSL (Association de Sauvegarde de Levens), qui, avec de nombreux habitants avait critiqué le projet d'aménagement du Pré lors de l'enquête publique de juin 2009. Cette décision du tribunal n'ayant pas été contestée, elle est devenue définitive.

Le groupe majoritaire répond au groupe de l'opposition et souhaite communiquer aux administrés de la commune les éléments qui sont ceux issus des jugements, donc des éléments précis et vrais.

OUI, ANTOINE VERAN EST TOTALEMENT BLANCHI.

La procédure en appel, près de la Cour d'Aix en Provence, engagée à l'encontre d'Antoine VERAN, Maire de Levens, par neuf administrés de la commune dont la majorité sont ou étaient des élus de l'opposition, se conclut par l'arrêt rendu le 20 décembre 2017. Les parties civiles accusaient le premier magistrat de délit de favoritisme, et mettaient en avant le préjudice subi par la commune du fait de la contractualisation avec la Société La Nouvelle Sirolaise de Construction d'un bail sur le site communal pour l'exploitation de déchets inertes.

Cet arrêt déboute ces administrés de leurs demandes tendant à la réparation du préjudice et met définitivement un terme à cette affaire puisqu'ils n'ont pas formulé de pourvoi en cassation contre cet arrêt.

Le Tribunal Correctionnel de NICE ne s'était prononcé que sur la prescription de l'action publique et de l'action civile, et n'avait dès lors pas abordé le fond du débat.

La Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE a au contraire considéré que n'était pas prescrite l'action des « plaignants » s'agissant de la délibération du 9 juin 2011 et du bail du 30 juin 2011 :

« Le déclassement du terrain a été adopté par le conseil municipal le 9 juin 2011 et le bail signé le 30 juin 2011, de sorte que les faits n'étaient pas prescrits le 5 juillet 2012, date à laquelle les plaignants ont déposé plainte avec constitution de partie civile devant le Doyen des Juges d'Instruction. »

Ainsi, et contrairement à ce que soutiennent les opposants, la Cour d'Appel ne s'est pas contentée de faire application d'une « règle de procédure » relative à la prescription.

Elle a examiné les conditions et la régularité du bail du 30 juin 2011, et a considéré que ce bail était parfaitement régulier :

« Aux termes du second bail conclu le 30 juin 2011, la Commune a loué les parcelles aux seules fins de *stockage de déchets inertes provenant des entreprises, lesquels n'entrent pas dans le champ d'application de la mission de service public de la Commune prévue par l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales* ».

La Cour d'Appel a donc bien considéré qu'il n'y avait pas eu avec ce bail « d'octroi d'avantage injustifié » à la société NSC, contrairement à ce qu'ont toujours soutenu les plaignants, et que dès lors, il n'y avait pas de faute imputable à Monsieur VERAN.

Ce sont les termes même de l'arrêt.

Les opposants continuent à se référer au jugement du Tribunal Administratif de NICE du 30 mars 2012 les ayant autorisés à déposer plainte pour le compte de la Commune.

Ils « oublient » que dans l'arrêt du 20 décembre 2017, la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE a rejeté l'analyse alors faite par le Tribunal Administratif : « La Cour ne peut donc adopter les motifs par lesquels le Tribunal Administratif, dans son jugement du 30 mars 2012 a considéré le second bail de location consenti par la Commune à la Société NSC à la suite du déclassement du site a donc eu pour effet comme le 1^{er} *bail d'accorder à la Société des droits incompatibles avec la domanialité publique ...* ».

En résumé, c'est bien l'argument de prescription qui a été retenu tant par le Tribunal de NICE que par la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE concernant le premier bail du 29 février 2009 découlant de la délibération du 10 février 2009.

Mais la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, en écartant la prescription, a bien été amenée à examiner le fond du dossier et à considérer **qu'il n'y avait aucune faute concernant le second bail.**

La commune n'a pas subi de préjudice, les décisions prises par le Maire et sa majorité municipale sont totalement fondées.

Rappelons que dans le cadre de ce bail, la commune encaisse une recette de près de 20 000 €/an pour la location du site, la société exploitante met à disposition de la commune 300 tonnes d'agregats ou de terre criblée obtenus à partir des déchets inertes.

Rappelons que cet espace accueille les déchets de nombreuses entreprises du bâtiment qui, du fait de la pénurie de ce type d'installation, peinent à évacuer leurs déchets. Rappelons ainsi que l'existence de ce site limite les décharges sauvages.

Indiquons enfin que, par leur traitement réalisé par la société, ces déchets sont valorisés. Cela n'a-t-il pas la vertu de répondre aux principes de développement économique, de développement durable, de préservation de l'environnement auxquels toute collectivité est forcément attachée ?

Que dire des 25 000 € dépensés par la commune, en frais d'avocats et d'expertises dans ce dossier ?

Que dire de toute l'énergie déployée pendant ces six dernières années pour faire valoir l'intégrité d'Antoine VERAN et démontrer le bienfondé de ce dossier ?

Que dire de ces personnes dont le seul but visait à affaiblir et à déstabiliser le Maire ?

Dire simplement, comme le cite Alexandre Dumas que : *“La haine est aveugle, la colère étourdie et celui qui se verse la vengeance risque de boire un breuvage amer”*.





Du Vendredi 1^{er} au 10

LEVENS'ART (exposition à ciel ouvert)
CONTRASTES DE LUMIÈRES, CONTRASTE D'UNIVERS

Du Samedi 9 au 27

EXPOSITION DE GUNILLA LARSSON « THE VEDIC ART »
Galerie du Portal

Samedi 9

TOUS POUR 1 MONDE pièce de théâtre - comédie
18 heures 30 - Le Foyer Rural – compagnie ATH

Mercredi 13

FÊTE PATRONALE DE SAINT ANTOINE DE SIGA
À partir de 17 heures - Eglise de Saint Antoine de Siga

Vendredi 15

PASSAGE DE L'ULTRA TRAIL 2018
À partir de 20 heures - Le Rivet

Samedi 16

INAUGURATION DU COMPLEXE SPORTIF & SOCIOCULTUREL DU RIVET
À partir de 10h30 - Le Rivet

7^e FESTIN DOU BOUTAÛ

FESTIVAL DE MUSIQUE TRAD
À partir de 16 heures - Le Rivet

Jeudi 21

FÊTE DE LA MUSIQUE animée par le groupe « OVERDRIVE »
À partir de 21 heures - Place de la République

Dimanche 24

FEU DE LA ST JEAN
repas de rue, procession, feu d'artifice à la Colline
À partir de 19 heures

Vendredi 29

LES VENDREDIS DE LA PLACE
À partir de 20 heures - Place de la République

Du Samedi 30 Juin au 31 Juillet

EXPOSITIONS DE FRANÇOIS MAUREL & GILBERT PIGNARD
Galerie du Portal

Samedi 30

GALA DE L'AMSL DANSE
21 heures - Le Rivet



Piscine municipale

Ouverture tous les jours

À compter du 30 juin 2018
de 10h00 à 19h00





Vendredi 6

LES VENDREDIS DE LA PLACE

À partir de 20 heures - Place de la République

Du samedi 7 au Dimanche 8

3E COURSE DE CÔTE DE LEVENS

Samedi 7

LA PROM DES PRÉS PARTY

À partir de 16 heures & CONCERT DU « GROUPE GOLDMEN » 21 heures
Grand Pré de Levens

Dimanche 8

SPECTACLE DE DANSE DE L'ASSOCIATION JAZZ ART MOVE

21 heures - Le Rivet

Vendredi 13

SOIRÉE PAN BAGNAT DU 13 JUILLET

À partir de 19 heures - Place de la République

Samedi 14

CÉRÉMONIE DE LA FÊTE NATIONALE

11 heures - Monument aux Morts

Du Lundi 16 au Mardi 17

CIRQUE PERARNAUD

Grand Pré de Levens

Jeudi 19

SOIREE ESTIVALE du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

« Ensemble de Bois du Philharmonique de Nice »

21 heures - Église Saint-Antonin

Vendredi 20

LES VENDREDIS DE LA PLACE

À partir de 20 heures - Place de la République

Dimanche 22

SOIREE ESTIVALE du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes « Gentlemen »

21 heures - Le Rivet

Jeudi 26

• FÊTE DE LA SAINTE ANNE à Plan du Var

11 heures - Messe, Église Sainte Anne

• SOIREE ESTIVALE du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes « Lunatik Souk »

21 heures - Cour de l'École de Plan du Var

Vendredi 27

LES VENDREDIS DE LA PLACE

À partir de 20 heures - Place de la République

Samedi 28 au Dimanche 29

FÊTE DU CHEVAL

Grand Pré de Levens



A venir

Août

LES
DATES
À RETENIR



Du Vendredi 3 au Samedi 4

CIRQUE PIEDON
Grand Pré de Levens

Vendredi 3

• LES VENDREDIS DE LA PLACE

À partir de 20 heures - Place de la République

• CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE « MATHIEU FRANCHIN »

21 heures - Église Saint Antonin

Du samedi 4 Août au 2 Septembre

EXPOSITIONS DE L'ATELIER DE PATCHWORK A.M.S.L ; AGNÈS JENNEPIN ; FREDASTERRE CÉRAMISTE
Galerie du Portal

Du Mardi 7 au Mercredi 8

SPECTACLE DE GUIGNOL

Grand Pré de Levens

Vendredi 10

• LES VENDREDIS DE LA PLACE

À partir de 20 heures - Place de la République

• SOIREE ESTIVALE du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes « Mazamorra »

21 heures - Le Rivet

Samedi 11

FÊTE PATRONALE DE LA SAINTE CLAIRE

Dimanche 12

SOIREE ESTIVALE du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes « Compagnie Corps et Danse »

21 heures - Le Rivet

Mercredi 15

FÊTE DE L'ASSOMPTION

21 heures - Procession Chapelle Blanche

Vendredi 17

LES VENDREDIS DE LA PLACE

À partir de 20 heures - Place de la République

Du 24 Août au 2 Septembre

FÊTE PATRONALE DE LA SAINT ANTONIN

Samedi 25

5E CROSS TRIATHLON DE LEVENS

Piscine municipale

Jeudi 30

SOIREE ESTIVALE du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes «The Présidents »

21 heures - Le Rivet

5^e édition **CROSS** Triathlon
CLO sous l'égide de F.F.TRI.
LEVENS
SAMEDI 25 Août 2018
10h
TRIATHLON enfants - gratuit à partir de 6 ans à 13 ans
12 km
5 km
200 m
14h30 départ
CROSS TRIATHLON adultes - individuel - par équipe de 2
15€ 20€
PARCOURS SPORTIF Trail 6km - Natation 200m
100€ à partir de 14 ans
Inscriptions sur www.engage-sports.com
- Renseignements - Bureau d'Information Touristique
09 62 66 85 84
www.levens.fr



Savoir +

09 62 66 85 84

ou sur le site internet: www.levens.fr



Dimanche 2

FETE PATRONALE DE SAINT ANTONIN

Samedi 8

FORUM DES ASSOCIATIONS LEVENSOISES

À partir de 09h30 - Le Rivet

Du samedi 8 au Dimanche 30

EXPOSITIONS DE PAUL-LOUIS REBORA ET CATHERINE MEDICO

Galerie du Portal

Dimanche 23

CONCERT PIANO À LEVENS- BILLY EIDI - GUY SACRE

16 heures - Salle du Fuon Pench

Samedi 29

LA BALADE DES ANCIENS CHEVRONS

08 heures - Grand Pré de Levens

Dimanche 30

FÊTE DE "LA SAINT MICHEL"

11 heures - Mont Férier, Chapelle St Michel

LEVENS

Esplanade du
Rivet

FORUM

DES ASSOCIATIONS



SAMEDI
8 SEPTEMBRE
2018



ENTRÉE LIBRE
10H - 13H

Marché de Levens

Tous les Dimanches de 8h à 13h - Place de la République



DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

11H Messe à la Chapelle St Michel du Mt Férier



**APPORTEZ
VOTRE PIQUE-NIQUE**

INFORMATIONS – INSCRIPTIONS

Bureau d'Information Touristique 09 66 85 84

NAVETTE: PLACES LIMITEES

Départ 9h Place de la République

Savoir +

09 62 66 85 84

ou sur le site internet: www.levens.fr

Naissances

Tous nos vœux de bonheur aux heureux parents

Janvier

Le 19/01 : Jeanne SIKIC
Le 24/01 : Lindsay GUILLEMIN
Le 24/01 : Angelina CASSISI



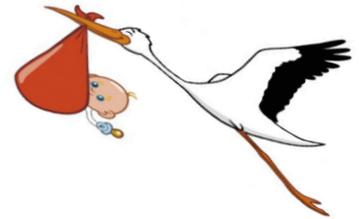
Février

Le 07/02 : Emma BOUCHOT
Le 11/02 : Eléa BARUFFA
Le 16/02 : Mélinée MUSSIO
Le 16/02 : Cassidy ODA
Le 22/02 : Rose MARTIN
Le 28/02 : Camille MEYNET



Mars

Le 05/03 : Romane GIORDANENGO
Le 05/03 : James GUARINO
Le 10/03 : Tiago BOVIS
Le 27/03 : Lucas SELOW



Avril

Le 11/04 : Jade SOUILLART
Le 14/04 : Luna CANTRELLE
Le 18/04 : Séréna CONSTANTIN

Mariages

Toutes nos félicitations aux heureux mariés

Le 24 Mars 2018

BORDE Annie-Claire et IVOY Eric

Le 05 Mai 2018

BORELL Emmanuelle et SANTO Loïc

Le 19 Mai 2018

VANELSLANDER Virginie et ODA Laurent



Décès

Nos condoléances émues aux familles

Le 10/02 : Renée AMOROS
Le 10/02 : Judith VALLICIONI
Le 15/02 : Jacques BERTIN
Le 14/02 : Antoine DI CATERINA

Le 11/04 : Ernest CANOVAS
Le 25/04 : Gilbert LIONS
Le 26/04 : Marcel SOLIVA

Le 06/03 : Gérard AGRET
Le 08/03 : Claudette GUASCO
Le 22/03 : Antoinette GASIGLIA
Le 22/03 : Alain HOISNARD
Le 25/03 : Jacques LE CLAINCHE

Le 02/05 : Christian HOURDIAUX
Le 03/05 : Gabrielle MIQUEY
Le 13/05 : Suzanne GILLI



Le site internet de la Commune



La Commune de Levens

Plus proche de vous

www.levens.fr



facebook

Commune De Levens

YouTube



@village de Levens